



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N°58

Adopté le 07 septembre 2004

PARE 2004

PARE 2004

1. Rétroactes

1. 1. Origine de la démarche de la CCFEE

Le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois précise -page 6/9, 3^{ème} alinéa- :

Ce plan (Plan d'action régional pour l'emploi) assure la coordination stratégique des diverses interventions des fonds structurels européens à Bruxelles en matière d'économie, d'emploi et de formation. La commission consultative francophone en matière de formation, d'emploi et d'enseignement (CCFEE) et le comité bruxellois néerlandophone pour l'emploi et la formation (BNCTO) sont associés à l'élaboration de ce plan. Ils sont chargés de mobiliser les acteurs de la formation et de l'enseignement dans ces matières et d'en assurer la coordination.

1. 2. Rappel de la démarche précédente.

Pour l'élaboration du PARE 2003, un groupe de travail a été constitué dans le cadre de la CCFEE de manière à rassembler l'ensemble des partenaires concernés par les mesures inscrites dans le PARE.

Suite aux travaux et auditions organisés par le GT, un Rapport a été déposé à la CCFEE et le 29 avril 2003, celle-ci a remis sur cette base un premier avis dans la perspective de la préparation du PARE.

Lors de l'adoption de l'avis, la CCFEE a précisé que le PARE est un processus et un document de programmation régionale de la politique de l'emploi. Mais cette politique fait appel à une action en terme de formation professionnelle et concerne dès lors des opérateurs situés à des niveaux communautaires. C'est via la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement que se négocie l'apport des Communautés à la question de savoir comment l'enseignement et la formation professionnelle contribuent à la réalisation de la politique régionale de l'emploi.

Dans ce même avis, la CCFEE discernait 7 leviers sur lesquels les opérateurs pouvaient peser de manière à davantage coordonner la formation professionnelle en RBC :

- la définition concertée des objectifs généraux de formation professionnelle,
- l'observation des actions de formation professionnelle,
- la coordination sectorielle, via les commissions sectorielles, les centres de référence,
- l'utilisation d'organisations et de pratiques pédagogiques articulant emploi et formation,
- la certification et la validation des compétences acquises,
- l'orientation sur base d'une panoplie cohérente d'outils aux effets concertés,
- le décloisonnement entre opérateurs publics et privés, de la formation initiale et de la formation continue

En juillet 2003, le Ministre TOMAS interrogeait cette fois la CCFEE sur le projet de texte des « Contributions bruxelloises au Plan d'Action National (PAN) pour l'emploi 2003 ». Remis le 9 septembre 2003, cet avis rappelait les enjeux du PARE au niveau européen, communautaire et régional pour les opérateurs de formation professionnelle. La Commission soulignait la cohérence de la démarche de production du PARE ainsi que les évolutions positives du texte. Elle formulait également plusieurs propositions au rang desquelles on relève :

Les nouvelles priorités laissent apparaître les volets « emploi », « formation » et « enseignement » et pointent les complémentarités établies entre ces différents volets. Elles pourraient faire l'objet d'une synthèse par ligne directrice, précisant qui sont les partenaires de ces mesures, quel est leur rôle ainsi que la manière dont elles se renforceront l'une l'autre au sein d'une convergence d'action. Une telle présentation aurait pour effet d'améliorer la compréhension du document et d'en éclairer le sens commun tout en respectant les compétences de chaque partenaire.

....

Mais la conception de politiques intégrées ne se limite pas à un exercice d'écriture. En deçà de la rédaction, les objectifs communs, les objectifs particuliers et leurs articulations doivent faire l'objet d'une concertation afin de préciser les apports de chacun, la manière dont ils s'inscriront dans une politique commune ainsi que les indicateurs et mode d'évaluation des actions.

....

Répondant à la mission de mobilisation des acteurs qui lui est confiée par le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois et par le Projet de PARE, la CCFEE prolongera ses travaux de préparation de manière à ce que ces démarches continuent à évoluer et concernent davantage l'ensemble des acteurs

....

La Commission rappelait l'engagement des signataires du Pacte à ce qu'un groupe de travail soit constitué pour l'évaluation de la mise en œuvre du Pacte et soit *ouvert à toutes les parties associées* et donc aux opérateurs représentés à la CCFEE. La transversalité et la cohérence doivent être garanties lors de la définition des indicateurs et des modes d'évaluation.

....

La CCFEE adhère à l'approche institutionnelle développée par le modèle bruxellois de concertation sociale en matière d'emploi. Elle proposait néanmoins une lecture élargie du schéma proposé aux apports de la Cocof et de la CFWB sur base de deux approches complémentaires :

- La première se base sur l'Accord de coopération entre Cocof, RBC et CFWB qui permettent à des représentants de ces trois niveaux de pouvoir de siéger en son sein ¹;
- La seconde, plus pragmatique, considère que les trois volets d'une même politique doivent pouvoir disposer d'un même lieu de concertation à tout le moins lors de la préparation du plan censé les mettre en œuvre.

....

Mais une architecture de concertation doit aboutir à l'expression d'une politique dans le champ concerné. A cet égard, il faut souligner le nombre d'Accords de coopération mais aussi d'articulations concrètes développées entre opérateurs de l'éducation et de la formation sur le territoire bruxellois. Sans remettre en cause leur pertinence, on pourrait considérer qu'un texte faitier pourrait davantage les visibiliser, les fédérer voire en augmenter l'efficacité. Un « Projet bruxellois pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » serait à ces fins l'expression des parties engagées en Région bruxelloise face à une réalité qui se doit d'évoluer.

¹ Accord de coopération entre le Collège de la Commission communautaire française, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale et le Gouvernement de la Communauté française relatif à la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement instaurée par l'article 28 du décret du 17 mars 1995 de la Commission communautaire française portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle. 8 mars 1997. Entré en vigueur le 1^{er} mars 1997 et conclu pour une période indéterminée.

2. Bases de travail.

La préparation du Prochain Plan D'Action Régional pour l'Emploi s'inscrit dans la prise en considération :

- Lignes directrices pour l'emploi.
- Futures Déclarations de politiques gouvernementales. Elles ne seront pas « disponibles » avant juin / juillet 2004
- Eléments d'évaluations des PARE / PAN précédents
- Priorité 7 ² du Plan Régional de développement et les éléments produits lors de son Rapport de suivi ³
- Acquis de la CCFEE : avis antérieurs.

Pour ce qui concerne le suivi du PRD, il faut relever que la priorité 7 et dans une moindre mesure la priorité 2 impliquent les compétences des Communautés et des Commissions communautaires.

Ces éléments constitueraient une base documentaire reprise dans un portefeuille de lecture.

3. Méthode de travail.

3.1. Groupe de travail

Pour la préparation du PARE 2004, le groupe de travail a été relancé. Une note de travail a été remise à la CCFEE le 30 mars 2004.

L'objectif consiste à améliorer la situation des travailleurs et DE bruxellois en matière de Formation professionnelle et de carrière professionnelle en mettant en œuvre un processus formalisé d'articulation entre les partenaires « emploi, formation, enseignement »,

Pour ce faire le GT de la Commission souhaitait:

- dégager des articulations entre pratiques concrètes réalisées ou en cours de développement chez les opérateurs
- s'inscrire dans les politiques d'emploi
- renforcer les collaborations entre autorités et administrations,
- proposer des orientations pour l'amélioration de la situation des travailleurs et DE bruxellois en matière de formation professionnelle et de carrière professionnelle.

3.2. Partenaires de la réflexion.

L'expérience du GT 2003 a mis en évidence que les partenaires suivants doivent être associés à l'élaboration de l'avis, et du suivi de la réalisation du volet « formation tout au long de la vie » dans la Région de Bruxelles-capitale :

- Organisations **membres de la CCFEE**
- **Enseignement** : Cabinets ministériels pour contacter et formaliser des relais dans l'administration des secteurs suivants :
- Ens. Initial technique et professionnel
- Ens. Supérieur de type court
- EPS

² « Répondre aux besoins sociaux, en particulier vis-à-vis des populations les plus fragilisées, en améliorant l'efficacité des systèmes éducatifs et de formation, en mobilisant les dispositifs d'action sociale et de santé ainsi qu'en développant l'offre d'équipements collectifs »

³ le Comité de suivi du PRD a été mis en place par le Gouvernement en date du 28/11/2002. Il s'agit d'une « instance administrative comprenant l'ensemble des administrations et organismes para-régionaux. Il est présidé par le Secrétaire général du Ministère. (...) Le secrétariat est assuré par le Service Etudes et Planification de l'AATL.

- Ens. Alternance
- **Formation professionnelle** : Bruxelles Formation ; Administration : COCOF ; service à gestion séparée Formation PME
- **Emploi** : Orbem ; Administration de l'économie et de l'emploi du Ministère de la RBC
- **Interlocuteurs sociaux**

Au sein de la Cellule bruxelloise de l'ENIAC, les travaux de préparation sont en cours : les experts, les administrations de Bruxelles Formation, de l'IFPME et de l'ORBEM préparent leurs contributions. Elles devraient être remises pour le 24 mai.

4. Proposition de travail

4.1. Missions et travaux du groupe de travail

- Parcourir brièvement les acquis du GT 2003
- Réaliser une courte analyse de l'impact des travaux de ce GT sur la version finale du PARE 2003
- Disposer de la part du Cabinet du Ministre TOMAS d'orientations méthodologiques par rapport à la rédaction du PARE 2004
- Préparer un projet d'avis qui propose des orientations au regard des résultats du PARE 2003.
- Préciser avec les partenaires concernés, les démarches en cours, les engagements pris par le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois, et les contributions à prévoir pour la rédaction du PARE 2004
- Proposer une procédure de suivi de la mise en œuvre, par les entités partenaires, du volet « formation tout au long de la vie ».

4.2. Agenda

- Le 29 juin : avis de la CCFEE sur les grandes orientations à suivre pour la rédaction du PARE 2004
- juillet – août : rédaction du PARE par le Cabinet du Ministre compétent
- septembre : présentation du projet politique de PARE 2004 pour avis aux organismes ad hoc, dont la CCFEE

5. Proposition d'avis

5.1. Dans les deux avis remis par la CCFEE à l'occasion de la préparation du PARE 2003, la Commission soulignait que :

La conjonction du pacte social pour l'emploi des Bruxellois et du PARE est une opportunité qui doit être saisie (on parlait de conjonction dans le temps, mais l'idée reste valable)

Le mouvement entamé est de mettre en œuvre une réelle dynamique où chacun s'engage et mobilise ses moyens au service d'objectifs partagés

Ceci implique :

Au niveau des opérateurs

- *Que le PARE participe effectivement à la structuration de leur action et puisse être reconnu dans leur rapport d'activité*
- *Leur participation à la coordination de l'action collective au sein d'un comité de suivi*

Au niveau des signataires du pacte :

- *Le suivi de leur engagement notamment au niveau du GT constitué à cette fin par le Comité bruxellois de concertation, ouvert à toutes les parties associées à la mise en œuvre du Plan*

La CCFEE souhaite voir les relations entre instances de concertation se développer davantage. Et insiste pour le développement d'une dynamique de concertation en RBC.

Le GT mis en place en octobre 2002 a déposé en Commission, le 25 mars 2003, un rapport ainsi qu'un projet d'avis

Le PARE est essentiel pour la cohérence et le pilotage des actions bruxelloises en matière ou en lien avec l'emploi. Il serait particulièrement réducteur de limiter la participation à cette rédaction à une contrainte administrative supplémentaire. L'association des différents partenaires à la démarche prévient également les risques de cloisonnement entre politiques et de redondance des actions

La CCFEE comprend et adhère à l'approche institutionnelle développée par le modèle bruxellois de concertation sociale en matière d'emploi présenté en page 23 du texte. Elle propose néanmoins une lecture élargie du schéma proposé sur base de deux approches complémentaires :

- *La première se base sur l'accord de coopération entre CCF, RBC et CFWB qui permet à des représentants de ces trois niveaux de pouvoir de siéger en son sein*
- *La seconde, plus pragmatique, considère que les trois volets d'une même politique doivent pouvoir disposer d'un même lieu de concertation à tout le moins lors de la préparation du plan censé les mettre en œuvre.*

Par rapport à ces recommandations, certains points ont été acquis, d'autres restent à réaliser.

Sur le plan des acquis, soulignons que :

- Le document PARE 2003 se présente effectivement sous forme de document intégré regroupant les contributions des partenaires aux politiques d'emploi, d'enseignement et de formation
- Le Cabinet du Ministre compétent précise que, pour 2004, ce principe sera maintenu (document intégré) et amplifié car la présentation des contributions de chaque partenaire à chacune des mesures sera faite sur une seule fiche. Les administrations de Bruxelles Formation et de l'ORBEM travaillent déjà en concertation pour préparer ces fiches.
- Le Cabinet a également adopté le principe de présenter dans un tableau synthétique la contribution de chaque entité fédérée aux mesures du PARE
- L'accord entre les Ministres TOMAS et LANDUYT conclu le 13 février 2004 formalise la collaboration du partenaire néerlandophone à la gestion mixte du marché de l'emploi et à l'application du pacte social pour l'emploi des Bruxelles

En ce qui concerne les objectifs à atteindre, soulignons :

- La pleine participation de l'enseignement et celle des interlocuteurs sociaux aux réunions organisées pour le PARE 2004, afin d'intégrer dans l'avis leurs propositions, leurs besoins et leurs réalisations
- La collaboration du partenaire néerlandophone à la réunion des administrations partenaires de l'ENIAC convoquée par le Cabinet
- L'intégration du point relatif au suivi de la mise en œuvre du PARE 2003 au sein de la CCFEE et sa prise en considération dans l'avis sur le PARE 2004

5.2. Propositions de la CCFEE pour la mise en œuvre et le suivi du PARE 2004

- Reprendre la proposition concernant la dynamique de concertation suggérée dans l'avis de septembre 2003, par exemple en associant la CCFEE au groupe de travail mis en place au sein du comité de concertation régional à cette fin
- Mettre en place pour le volet « formation tout au long de la vie » une structure similaire à celle existant en RBC pour le volet « emploi » à l'initiative de l'expert ENIAC pour formaliser l'articulation entre l'action des partenaires: groupe de travail technique qui s'entend sur le recueil des données, l'interprétation du contexte, etc. dans le cadre de la préparation du PARE annuel en y ajoutant le volet « personnes handicapées » et « garde d'enfants » (absents jusqu'à présent)
Sa composition devrait inclure : Bruxelles Formation , Formation classes moyennes à Bruxelles, enseignement, garde d'enfants, fonds sectoriels, politique des personnes handicapées, interlocuteurs sociaux
Ce GT Formation devra être coordonné avec le GT existant pour le volet « emploi » et disposer de moyens suffisants pour fonctionner efficacement
- Poursuivre le travail de conscientisation des différents partenaires communautaires à la réalité bruxelloise afin que chacun puisse apporter des réponses adéquates aux besoins
- Proposer des critères d'évaluation des « PARE » précédents à la cellule bruxelloise de l'Eniac
- Articuler les travaux de la Commission avec ceux du Conseil économique et social